

## LISTE AUDIENS BIEN-ETRE SANTE

Dépenses médicales, non remboursées d'une part par la Sécurité sociale et d'autre part, par votre contrat frais soins de santé, susceptibles d'être prises en charge dans le cadre de la liste Audiens Bien-être santé, sur présentation des justificatifs.

La prescription médicale et les justificatifs doivent être fournis en même temps que la demande de prise en charge.

### Médecine courante

Pédicurie-Podologie

Test de mémoire réalisé par un psychologue clinicien (limité à 1/an)

Consultation stress/bien-être réalisée par un psychologue clinicien (limitée à 1/an)

### Médecines douces

Acupuncture

Nutritionniste et diététicien

Homéopathie sur prescription médicale

Ostéopathie

Phytothérapie sur prescription médicale

Compléments nutritionnels & apports vitaminiques, aliments diététiques, sur prescription médicale et achetés en pharmacie

### Prévention

Sevrage tabagique (hors cigarette électronique)

Vaccins (grippe, vaccins voyages, HPV – Papilloma Virus Humain)

Bas de contention, sur prescription médicale

Contraception, sur prescription médicale

Dépistage cancer col de l'utérus

### Bien-être

Médicaments ménopauses, sur prescription médicale et achetés en pharmacie

Traitement érectiles, sur prescription médicale et achetés en pharmacie

### Prothèses et appareillages

Bouchons auditifs moulés à l'oreille, sur prescription médicale

Prothèses capillaires, sur prescription médicale

Protections pour les incontinences

Lingerie adaptée pour les prothèses mammaires, sur prescription médicale

Petit appareillage orthopédique, sur prescription médicale

### Traitements dentaires

Parodontologie

Scanner dentaire

Techniques de fluoruration

Rebasage des appareils

Blanchiment

### Optique

Chirurgie réfractive ou corrective de l'œil

Séances d'adaptation aux lentilles

Cette liste remplace les précédentes et s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, quelle que soit la date de la demande de prise en charge.